

## **PROGRAMME DE FORMATION SUR MESURE POUR ORGANISMES CULTURELS**

### **1. DESCRIPTION :**

Les organismes culturels font face au quotidien à de nombreux défis d'ordre organisationnel, administratif et financier. Dans ce contexte, le programme de formation sur mesure permet à un organisme de cibler les compétences clés à consolider au sein de son équipe et de planifier une activité de formation en lien direct avec ses enjeux de perfectionnement.

Ce programme a été conçu pour répondre avec souplesse et rapidité aux besoins ad hoc de perfectionnement professionnel des organismes culturels lavallois. Les possibilités sont nombreuses et par exemple, après avoir identifié ses besoins, un organisme pourra :

- planifier une formation pour les membres de son équipe et accueillir un formateur au sein de ses bureaux ;
- réunir les employés de différents organismes autour d'une même formation ;
- suivre des formations programmées par un organisme, autre que Culture Laval.

L'objectif général de ce programme est de soutenir les organismes culturels lavallois et favoriser leur développement en facilitant l'accès à la formation continue.

**Nous vous invitons à bien lire ce qui suit pour ensuite communiquer avec le responsable de la formation continue qui vous aidera à constituer une demande de soutien.**

## 2. CONDITIONS :

### Généralités

- Pour des raisons d'équité, un employé d'un organisme éligible peut recevoir une formation sur mesure par année.
- La CULTURE LAVAL couvre 75% des frais d'inscription des employés de tout organisme bénéficiant de ce programme jusqu'à hauteur de 1 500 \$ L'organisme ou le collectif d'organismes demandeurs assume 25 % des frais et des pièces justificatives seront exigées.
- Si les conditions ne sont pas respectées par le demandeur, Culture Laval pourra annuler la formation et exiger un remboursement des frais encourus par Culture Laval ou par le formateur.

### L'organisme

- Être un organisme culturel professionnel établi à Laval. Plusieurs organismes peuvent s'unir pour déposer une même demande.
- Les personnes bénéficiant de la formation sont des salariées ou des contractuels, embauchés par l'organisme ou le regroupement d'organismes demandeurs.

### La formation

- La formation est en lien avec les activités régulières de l'organisme ou s'arrime à un projet particulier s'inscrivant dans le développement de l'organisme.
- La formation convoitée ne peut être doublement financée par Emploi-Québec.
- Le nombre minimal de participants est de 3 personnes, salariées ou contractuelles, embauchées par un ou plusieurs organismes culturels lavallois.
- La formation est proposée par un expert de son secteur ou par une organisation reconnue pour son expertise.
- La formation convoitée n'est pas diplômante ni offerte par Culture Laval.
- La formation ne reçoit pas de financement d'autres sources que Culture Laval.

### NOTE IMPORTANTE :

Si le cout total de formation est inférieur à 500 \$, le coordonnateur à la formation continue pourra déterminer si le projet est admissible ou non. Si la formation coute plus que 500 \$, le budget du projet sera soumis à l'équipe de Culture Laval qui déterminera en comité si le projet est accepté ou non.

### **3. FRAIS ADMISSIBLES :**

Grâce au soutien d'Emploi-Québec, Culture Laval pourrait rembourser 75 % les frais de formation suivants :

- Honoraires du formateur (adaptation, préparation et diffusion) ;
- Transport, alimentation et hébergement du formateur ;
- Location de certains équipements essentiels à la formation ;
- Impression des cahiers de formation.

Culture Laval ne rembourse pas :

- L'achat d'équipement ;
- Le salaire des employés et contractuels participants ;
- Le transport, l'alimentation et l'hébergement des participants ;
- Des frais de location de salle et d'équipement (exception faite des formations regroupant deux organismes et plus).

### **4. COMITÉ DE SÉLECTION & DÉCISION**

Les demandes sont analysées par le comité de sélection du programme de formation sur mesure de Culture Laval. Les demandeurs seront informés de la décision du comité dans un délai d'un mois après la date de tombée du programme.

### **5. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Toutes les demandes de perfectionnement sont analysées en fonction des critères d'admissibilité, des critères d'évaluation et de l'enveloppe budgétaire régionale allouée.

La formation et les besoins du demandeur

- Adéquation entre les besoins exprimés, le projet de formation et les activités artistiques, culturelles et professionnelles du ou des demandeurs ;
- Acquisition de connaissances et développement de compétences selon un objectif d'amélioration du travail accompli ;
- Formation bien structurée et réaliste, en adéquation avec l'expérience et les tâches des employés participants ;
- Pertinence des retombées escomptées ;
- Faisabilité du projet et réalisme des prévisions budgétaires et du temps dédié à la formation.

#### Les compétences du formateur

- Le formateur détient une expertise reconnue dans son champ d'activité et les qualifications pédagogiques pour remplir son mandat ;
- Le formateur propose un plan de formation adapté aux objectifs de perfectionnement du demandeur.

#### Qualité du dossier

- Cohérence de la proposition ;
- Clarté et précision de la demande ;
- Qualité du français.

### **6. CONTENU DU DOSSIER :**

Le dossier doit inclure les éléments suivants :

- Présentation de l'organisme demandeur (mandat, bref historique, équipe, lettres patentes) ;
- Le formulaire de demande de formation sur mesure complété ;
- Le devis et le plan de formation du formateur (dans le formulaire ou en annexe) ;
- Le curriculum vitæ du formateur (maximum de 3 pages).

### **7. MARCHE À SUIVRE**

- Identifier le besoin de formation et le formateur pouvant y répondre (Culture Laval peut vous aider à trouver le formateur compétent) ;
- Communiquer avec Culture Laval pour valider la démarche et l'éligibilité à ce programme ;
- Remplir le formulaire et réunir tous les documents requis ;
- Transmettre le dossier complet à Culturel Laval, au moins 6 semaines avant la tenue de la formation ;
- Transmettre le bilan de la formation, au plus tard un mois après la fin de la formation.

### **Pour information**

Éric Dufresne-Arbique, coordonnateur à la formation continue  
450 639 3553 | e.dufresnearbique@culturelaval.ca